

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 04 mars 2026

DEL_20260304_05

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

23

26

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE -
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Hervé MORICE - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM - Benoit PICHARD - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) - Magalie MACE - Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Absents :

Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUHENEK - Alain DESMARS

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Plan
d'investissement
annuel de la
commune pour
l'exercice 2026**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
5 mars 2026

Et que la convocation avait été faite le

18 février 2026
25 février 2026

Exposé,

Le plan annuel d'investissement pour l'exercice 2026, en annexe, présente la programmation des dépenses d'investissement correspondant aux crédits inscrits dans le budget primitif du Budget Principal de la Ville de Trignac pour l'année 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU la délibération DEL_20260204_XX en date du 11 février 2026 relative aux orientations budgétaires pour 2026,
VU l'avis de la commission Finances en date du 16 février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan d'investissement pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le document annexé,

Article 2 : De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026, dans la partie Dépenses de la section d'investissement.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Tableau en annexe)

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	2

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

